

# ACTE D'ENGAGEMENT

## MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

Lycée HONORE DAUMIER  
46 avenue Clôt Bey  
13008 MARSEILLE

représenté par son Proviseur

## MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DU LYCEE HONORE DAUMIER

Marché n°

Date du Marché :

Imputation budgétaire :

Marché passé selon une procédure adaptée (MAPA).

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :  
Le Proviseur du LYCEE HONORE DAUMIER
- Pouvoir adjudicateur / Ordonnateur : Le Proviseur du LYCEE HONORE DAUMIER
- Comptable assignataire des paiements : L'Agent Comptable du LYCEE HONORE DAUMIER

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de  
**Juin 2019** appelé mois "zéro"

## ACTE D'ENGAGEMENT

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné,

agissant au nom et pour le compte de la Société

ayant son siège social à

Téléphone :

Télécopie :

N° SIRET :

N° APE :

N° d'inscription au Registre du Commerce :

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

m' **E N G A G E** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation (R.C.).

(en cas de groupement d'entreprises) :

## ACTE D'ENGAGEMENT

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

M \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_

Représentant les Sociétés :

Adresses :

Siège social

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

N° siret : \_\_\_\_\_ N° siret : \_\_\_\_\_ N° siret : \_\_\_\_\_

Code APE \_\_\_\_\_ Code APE \_\_\_\_\_ Code APE \_\_\_\_\_

N° RCS \_\_\_\_\_ N° RCS \_\_\_\_\_ N° RCS \_\_\_\_\_

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

nous E N G A G E O N S sans réserve, en tant qu'entrepreneurs :

- groupés solidaires (\*)
- groupés conjoints (\*)

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations qui nous concernent respectivement dans les conditions ci-après définies. Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation (R.C.).

L'Entreprise ----- est le mandataire des entrepreneurs groupés.

(\*) Rayer la mention inutile

## **ARTICLE 2 - PRIX**

Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées au C.C.A.P.

### **FORFAIT ANNUEL P2**

Conformément au tableau de décomposition de l'Annexe 1, les prestations forfaitaires P2 seront rémunérées par application du prix annuel suivant :

- Forfait annuel P2 HT = ..... € / an
- TVA (20 %) = ..... € / an
- Forfait annuel P2 TTC = ..... € / an

Montant total Forfait annuel P2 en Euros T.T.C. arrêté en toutes lettres à :

Euros T.T.C.

### **TRAVAUX P3 EN REGIE**

Les montants des travaux de gros entretien P3 seront établis sur les bases suivantes :

#### **Prix horaire de la main d'œuvre (tous frais inclus, y compris déplacements et tous frais annexes)**

Le tarif horaire moyen appliqué pour la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux de gros entretien P3 est le suivant :

- Tarif horaire moyen HT = ..... €
- TVA (20 %) = ..... €
- Tarif horaire moyen TTC = ..... €

Tarif horaire moyen en Euros T.T.C. arrêté en toutes lettres à :

Euros T.T.C.

## **Fourniture des pièces**

Pour les fournitures de matériel, les coefficients de vente appliqués sur les prix d'achat du TITULAIRE dont les suivants :

- pour les matériels dont le prix unitaire d'achat est inférieur à 2000 € HT, le coefficient multiplicateur est égal à .....
- pour les matériels dont le prix unitaire d'achat est supérieur ou égal à 2000 € HT, le coefficient multiplicateur est égal à .....

## **ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE**

- L'annexe 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.
- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
- Le montant total annuel des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de

Euros  
(en lettres)

- En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant annuel des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

(Si l'entreprise n'a pas de sous-traitant, indiquer "**sans objet**" dans le tableau ci-après)

Nature de la prestation	Montant annuel de la prestation (TVA. incluse)

- Le montant maximal annuel de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :

Euros (en lettres).

#### ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHÉ

La durée initiale du marché est d'une année à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

#### ARTICLE 5 - AVANCE

J'accepte le versement de l'avance prévue à l'article 87 du CMP (**cocher en cas d'acceptation**).  
**Cette disposition ne s'applique que pour les prestations dont le montant est supérieur ou égal à 50 000 € HT et le délai d'exécution supérieur à 2 mois**

- Je fournirai en contre partie une garantie à la 1<sup>ère</sup> demande.
- Je refuse le bénéfice de l'avance

#### ARTICLE 6 - PAIEMENTS

Le Lycée se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- ♦ Titulaire du compte :
- ♦ BANQUE :
- ♦ AGENCE :
- ♦ ADRESSE :
- ♦ N° DE COMPTE :
- ♦ CODE BANQUE :

◆ **CODE GUICHET** :

◆ **CLE RIB** :

Toutefois, le Lycée se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme/nous affirmons sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas
  
- sous le coup des interdictions visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics,
- sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A ....., le.....

Signature et cachet de l'entrepreneur

La présente offre est acceptée

A ....., le.....

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur  
Le Proviseur du LYCEE HONORE DAUMIER

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché :

A....., le.....

L'entrepreneur

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

A , le

Le Proviseur du LYCEE HONORE DAUMIER

**ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT - DECOMPOSITION DU PRIX P2 ANNUEL**

DESIGNATION DES PRESTATIONS	Sous-traitance, petites fournitures et produits consommables  € HT / an	Prévision du temps passé		Forfait total P2 annuel  € HT / an
		Nb heures  h / an	P.U.  € HT / h	
<b>Prestations P2 relatives aux installations du lycée</b>				
Conduite des installations				0,00 €
Maintenance préventive				0,00 €
Maintenance corrective				0,00 €
Traitement d'eau, compris analyses et produits de traitement suivant CCTP				0,00 €
Une journée de mise à Jour de la GTC Sauter 1 visite annuelle				0,00 €
<b>Prestations P2 relatives aux installations spécifiques aux logements de fonction (chaudières, réseaux et émetteurs)</b>				
<b>Cumuls annuels</b>	0,00 €	0,00 €		0,00 €
		<b>TOTAL P2 ANNUEL HT</b>		0,00 €
		<b>TVA 20,0 %</b>		0,00 €
		<b>TOTAL P2 ANNUEL TTC</b>		0,00 €

**ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT  
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**  
**Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément  
des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)**

**MARCHE :**

- titulaire :
- objet :
- adresse :

**PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :**

- nature :
- montant annuel de base T.V.A. comprise :

**SOUS-TRAITANT :**

- nom, raison ou dénomination sociale :
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

- N° DE COMPTE :

- CODE BANQUE :

- CODE GUICHET :

- CLE RIB :

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :**

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :
  
- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :  
Monsieur ou Madame le Proviseur du LYCEE HONORE DAUMIER
  
- Comptable public assignataire des paiements :  
Monsieur ou Madame l'Agent Comptable du LYCEE HONORE DAUMIER

Le Proviseur du LYCEE HONORE DAUMIER :

L'Entrepreneur :

(1) Pièce jointe : déclaration sur l'honneur du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

(2) Joindre un R.I.B.